



André Courrèges et les agriculteurs riverains font de la résistance face à Daniel. PHOTO DAVID LE DEODIC

Le projet de gravière sans porte de sortie ?

CARRESSE-CASSABER En refusant l'accès aux camions du Groupe Daniel, les agriculteurs riverains bloquent le projet déjà très contesté

Olivier Bonnefon

o.bonnefon@sudouest.fr

Dans une interview accordée à « Sud Ouest » (1), André Courrèges, représentant de l'Association foncière de remembrement (AFR) de Carresse-Cassaber, qui regroupe plusieurs agriculteurs de la commune, révèle les dessous de la décision qui a fait l'effet d'un coup de tonnerre, dans ce territoire situé aux confins du Béarn et des Landes. Le refus de cette association d'offrir une porte de sortie aux poids lourds de la société Daniel est un nouveau caillou dans la chaussure du carrier palois. Il vient s'ajouter au refus catégorique de la municipalité de Sorde-l'Abbaye dans les Landes, de voir transiter les camions via son territoire et au recours déposé, devant le tribunal administratif de Pau, par plusieurs associations (2).

« Cela fait des mois que nous négocions avec les carrières Daniel, sur le projet de cette future gravière. L'entreprise est en demande, pour aménager et utiliser les chemins ruraux dont nous sommes propriétaires, afin de laisser passer ses ensembles routiers de 40 tonnes chargés de gravier, qui rejoindront Lescar par l'A64. Nous avons exprimé plu-

sieurs réserves et demandé à Monsieur Daniel, représentant la Société des dragages du pont de Lescar, qu'il rédige ses engagements oraux noir sur blanc, dans la convention prévue. Lorsque nous avons reçu ce document, rien de tout cela n'avait été écrit. Nous avons alors demandé l'avis des propriétaires fonciers, lors d'une assemblée générale. Et cette dernière a décidé de rejeter la demande de passage de Daniel », révèle André Courrèges.

Une zone très fragile

Le fond de l'affaire, détaillé par le porte-parole de l'AFR, est aussi le rejet manifeste d'un projet qui risque de perturber, selon ses détracteurs, l'équilibre déjà fragile de cette riche zone agricole, renommée notamment pour la culture du kiwi. Une plaine soumise de plus en plus fréquemment à d'importantes crues du gave d'Oloron.

« L'arrêté ministériel de septembre 1994 interdit d'exploiter des gravières dans l'espace de mobilité des cours d'eau. Dans son dossier officiel de demande d'exploitation et le mémoire produit devant le tribunal administratif, Daniel joue sur les mots en parlant d'une prétendue "mobilité fonctionnelle du gave". Ce-

la ne repose scientifiquement sur rien. Le scénario qui risque de se passer, si on laisse faire ce projet, c'est qu'il fragilise le site. 200 hectares de très bonne terre risquent d'être emportés par les crues », estime André Courrèges.

Le sort de la gravière est loin d'être encore scellé mais devrait en grande partie se jouer dans quelques jours devant le tribunal administratif de Pau. Si le Groupe Daniel préfère ne pas communiquer dans la presse, la préfecture des Pyrénées-Atlantiques a tenu à dédouaner la Dreal d'être partielle dans ce dossier. Notamment dans ses démarches envers Sorde-l'Abbaye, « qu'il n'est nullement question de faire traverser aux futurs camions ».

Quant aux ASF, ils assurent que l'échec du projet de gravière ne remettrait pas en cause la réalisation du futur demi-échangeur sur l'A64. Même si le Groupe Daniel s'est engagé à en financer environ 400 000 euros sur 11 millions. Une consultation publique est d'ailleurs prévue sur cet ouvrage début 2020.

(1) À lire en intégralité dès aujourd'hui sur notre site Web : www.sudouest.fr

(2) Ce recours qui devait être examiné le 4 novembre, sera examiné en décembre.